

LA RECHERCHE FONCIERE A L'AIDE DES ARCHIVES CADASTRALES.

C'est Napoléon qui fit dresser, par la loi du 15 septembre 1807, le premier cadastre pour servir de base à la levée de l'impôt foncier. La documentation cadastrale est constituée comme suit : **le plan** divisé en sections contenant des parcelles numérotées ; **l'état de sections** qui donne le nom du propriétaire connu à l'époque de la confection du plan ; et **les matrices** qui sont, elles, évolutives et donnent pour chaque propriétaire, la liste des parcelles possédées mais aussi l'ensemble des mutations qu'elles ont pu subir sur une longue période.

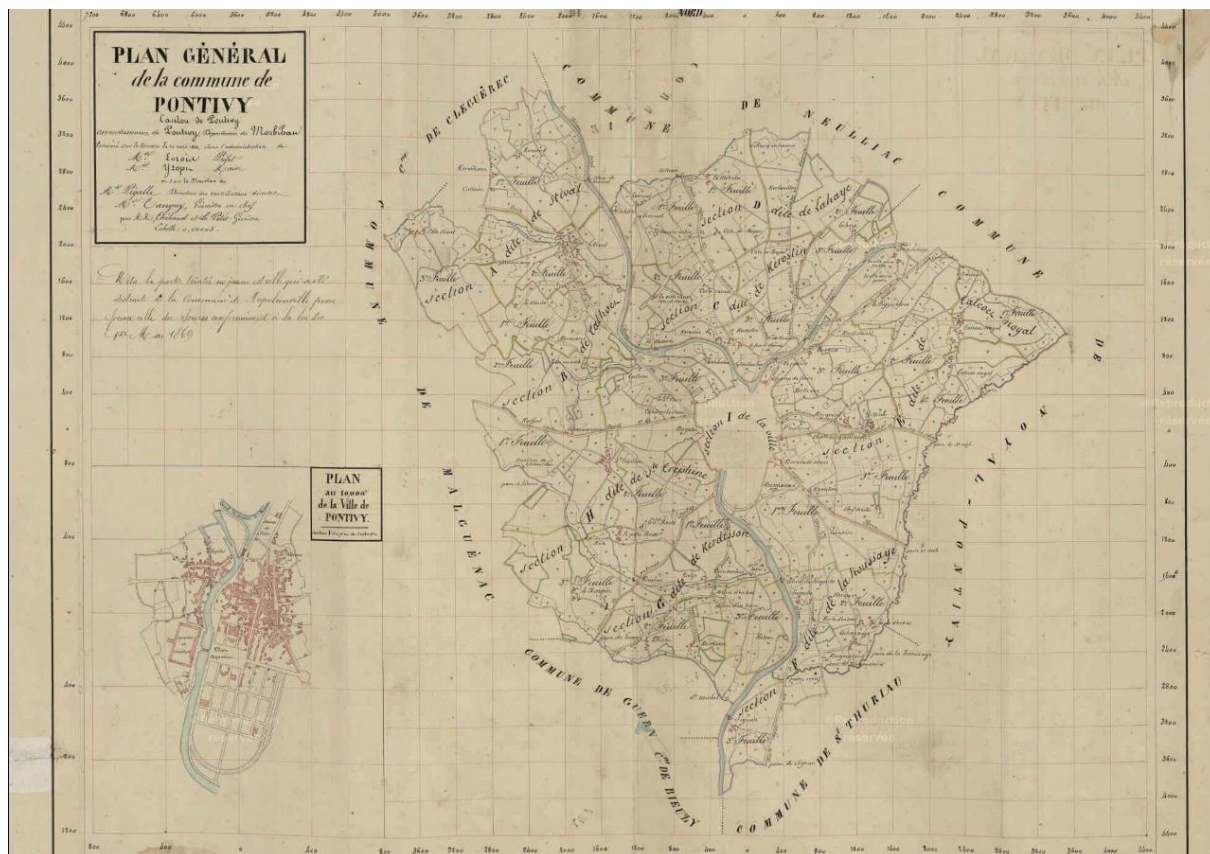
Cette recherche s'effectue sur place, en salle de lecture. Lors de votre venue, il est préférable de vous munir de l'extrait cadastral de votre propriété afin d'en faciliter la localisation. La première étape consiste à consulter le cadastre ancien dit « napoléonien ». Nous prendrons ici un exemple unique et illustré de documents originaux : **la parcelle 542 de la section I, commune de Pontivy.**

❶ Consultation du plan cadastral

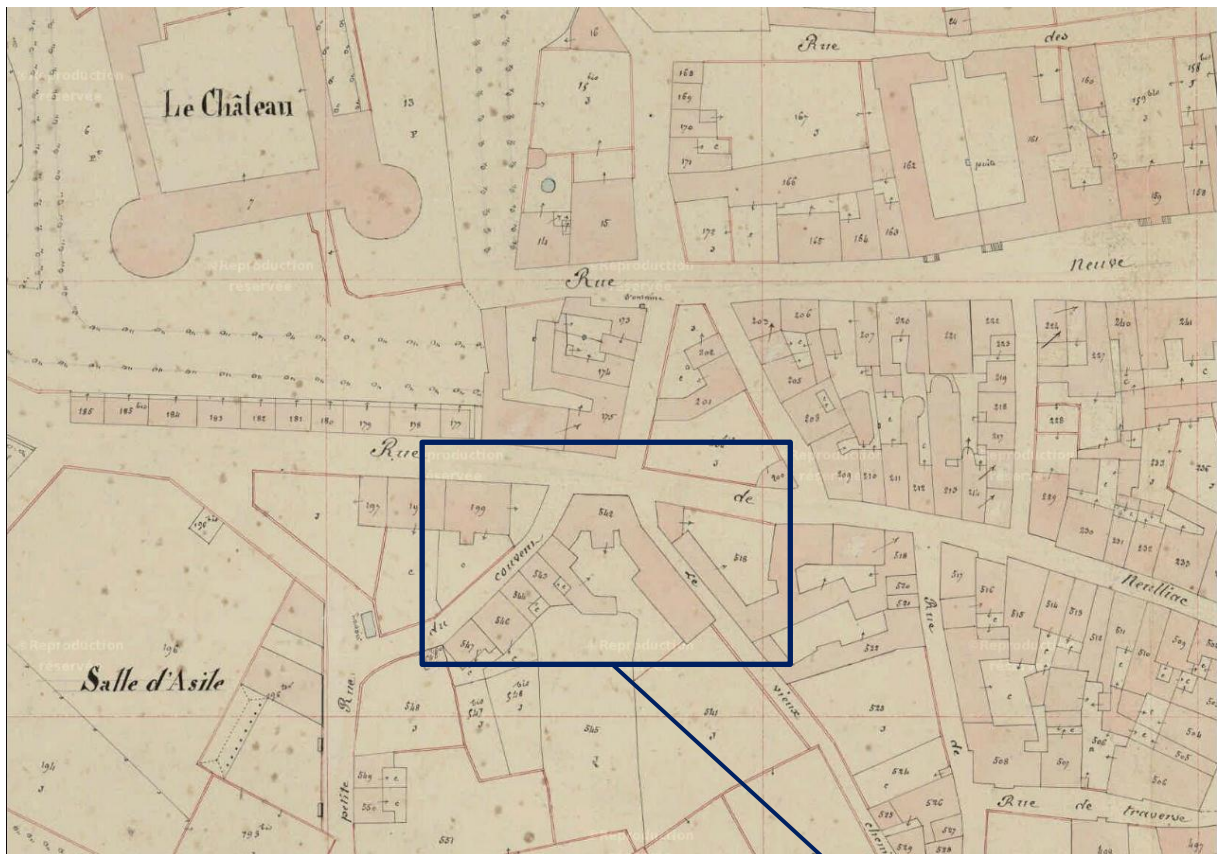
Cette étape n'est nécessaire que lorsque vous ne connaissez pas le numéro ancien de votre parcelle ainsi que la lettre de la section. Si vous détenez ces informations, vous pouvez démarrer à l'étape ❷. Si vous connaissez uniquement le nom du propriétaire à une date donnée, consultez la table alphabétique des propriétaires située en début de la matrice de l'époque concernée (début de l'étape ❸ et ❹).

Dans le Morbihan, les plans sont intégralement numérisés et accessibles sur écran ce qui vous permet d'obtenir un tirage papier de la ou des parcelles qui vous intéressent.

Commencez par consulter le tableau d'assemblage de la commune de Pontivy de 1846. Grâce aux lieux dits indiqués et au nom des sections, vous pouvez affiner votre recherche pour accéder aux plans parcellaires. Dans votre cas, la maison en question est située dans le centre-ville. Le plan d'assemblage nous apprend que celui-ci constitue la section I dite « de la ville ». Ce premier document ne contient aucun numéro de parcelle. Vous trouverez cette information dans le plan parcellaire.



Vous consultez donc le plan parcellaire de la section I :



3 P 224/48

Vous apprenez que votre maison avait pour numéro le 542.

Vous remarquez également que votre parcelle était constituée d'un bâtiment principal d'habitation, d'une cour intérieure et d'une autre construction dont vous ne connaissez pour l'instant pas la nature.



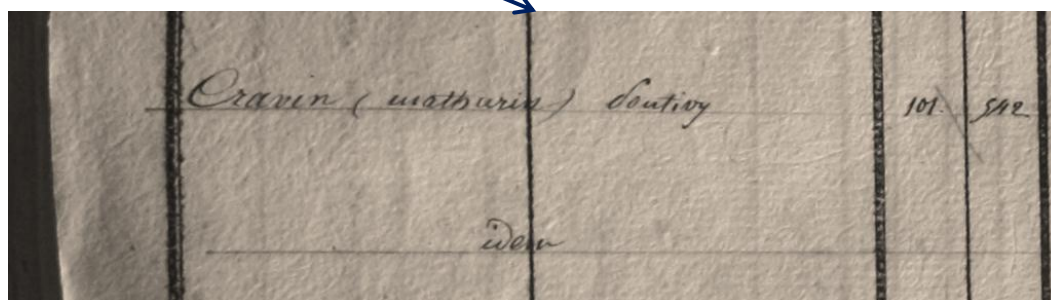
② Consultation de l'état de sections

Ce registre appelé également « tableau indicatif des propriétaires des propriétés foncières et de leur contenance » indique le nom des propriétaires de l'ensemble des parcelles d'une commune au moment de la confection du plan, ici en 1847.

Le document est organisé en ordre alphabétique de section de A à I puis à l'intérieur de chaque section en ordre numérique des parcelles. Cherchez donc la section I vers la fin du registre et ensuite votre parcelle qui figure dans la colonne « numéro du plan ».

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DERNIÈRES DES PROPRIÉTAIRES		NUMÉROS DE LA LISTE ALPHABÉTIQUE.	CANTONS, TRIAGES ou LIEUX-DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS	CONTENANCES en mesures métriques.			CLASSEMENT		REVENU. fr. c.	NOMBRE D'OUVERTURES imposables.	
FONCIERS.	ÉDIFICIERS.				du PLAN.	hect.	ares.	cent.	en CHIFFRES.		en TOUTES LETTRES.	Portes cochèr., char- rières et de magasins
	Hemigné (Louis / François-Louis) Coutroy	587	587	Place au fil	Maison			195	Cent quatre-vingt quatre francs	195		22 24
	idem			id	Sol Bât	2 60		1	Unique	1 56		
	Hemigné (Louis / François-Louis) Coutroy	588	588	Place au fil	Cour	1 30		1	Unique	78		
	Hemigné (Louis / Louis et wife) Coutroy	589	589	Le Jardin	Jardin	10 60		1	Première	53		
	Robusseau (Louis) Coutroy	590	590	Le Jardin	Jardin	10 50		1	Première	52 50		
	Bondevan (Jean-Baptiste) Coutroy	591	591	Le vieux chemin	Jardin	11 10		3	Troisième	22 20		
	Cravin (Mathurin) Coutroy	101	592	Rue de Neuillac (La martyre)	Maison			293	Deux cent quatre- vingt trois francs	293	1	22
	idem			id	Sol, Bât et Cour	8 60		1	Unique	4 80		
	Denis (Nusse-pierre) Coutroy, rég. de commerce Cravin (Mathurin) Le greffier	131	543	Place rue du Commerce	Maison			23	vingt trois francs	23		3

3 P 2520



Mathurin CRAVIN est donc propriétaire de la parcelle 542 située rue de Neuillac et appelée aussi « La Martyre » (colonne « lieux-dits ») et qui comprend une maison, un sol, un bâtiment et une cour (colonne « nature des propriétés »). Les colonnes suivantes vous donnent la contenance de la parcelle, son classement fiscal, son revenu imposable ainsi que le nombre de portes et fenêtres.

➊ L'étape suivante consiste à consulter la matrice des propriétés foncières afin d'établir la liste des propriétaires successifs

La matrice, qui peut comporter plusieurs registres, contient une table alphabétique des propriétaires au début du premier volume qui vous permet d'obtenir le numéro du compte ou folio de Monsieur Mathurin CRAVIN, ici 128.

Carri, Charles, fils à Pontivy	101	à Pontivy	101	Moulin de la Vallée, etc. à Pontivy (M. de la Vallée)	101
Carri, Jeanne à Pontivy	102	à Pontivy	102	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	102
Carri, Jeanne à Pontivy	103	à Pontivy	103	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	103
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	104	à Pontivy	104	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	104
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	105	à Pontivy	105	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	105
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	106	à Pontivy	106	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	106
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	107	à Pontivy	107	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	107
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	108	à Pontivy	108	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	108
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	109	à Pontivy	109	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	109
Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	110	à Pontivy	110	Carri, 1 ^{er} Jean Baptiste à Pontivy	110

3 P 2522

Rendez-vous ensuite au folio 128 contenu dans le premier registre de la matrice. Cette page récapitule l'ensemble des propriétés de Mathurin CRAVIN sur la commune de Pontivy.

(Folio 128) M. Cravin, Mathurin demeurant à Pontivy, Marchand, J. J.

INDICATION	CONTENANCE		CLASSES.	REVENU		FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de la mutation.		NOMBRES d'onces de terre possédées par le propriétaire.	
	de la section.	DES TRIAGES OU LIEUX-DITS et des noms particuliers des parcelles.		de la nature de la propriété.	TOTAL.		tiré de	porté à	entrée		sortie.
					par parcelle.	TOTAL.					
1	C	Leuch ou Vahn	1	12.40	87.07	2	5.08	712.72	1861	1868	
2		Leuch ou Vahn	2	11.20	67.77	2	4.75	122.32			
3		Leuch ou Vahn	3	12.70		2	5.33				
4		Leuch ou Vahn	4				18.00				
5		Leuch ou Vahn	4	26.20		1	15.72				
6		Leuch ou Vahn	5	3.10		3	1.02				
7	J	Plot Ségalité	394				234.00		1031		11
8		Plot Ségalité	394	1.18		1	71		1031		
9		Plot Ségalité	397				59.00		1031		
10		Plot Ségalité	397			1	42				
11		Plot Ségalité	398				78.00				
12		Plot Ségalité	398			1	22				
13		Plot Ségalité (Martyr)	412				293.00		418	1866	+
14		Plot Ségalité (Martyr)	412	8.00		1	4.80				
15		Plot Ségalité (Martyr)	411	11.30		3	22.60				
16											

3 P 2521

Vous retrouvez bien la parcelle I 542 composée de deux parties. Mais pour connaître la succession des propriétaires, il vous faut regarder la colonne « année de la mutation » qui vous indique que le bien en question est sorti de la propriété de Monsieur CRAVIN en 1866. La colonne précédente « folios de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis » vous renvoie au folio du propriétaire suivant, ici le 418.

Rendez-vous au folio 418 : en 1866, le propriétaire qui a succédé à Mathurin CRAVIN s'appelle Pierre SAVARY, carrossier raccommodeur et cabaretier, rue de Neuillac.

748

(Folio 112.) M. L. Douarin, racul demeurant à Rouen en Normandie

(1863.) Savary Pierre Carrossier raccommodeur et cabaretier, Rue de Neuillac.

(1896) L'arpent pour L'arpent, à Neuillac

1903 Le Noctur François époux Le Cœur, charbon rue du Couvent

LIGNES.	de la section.	INDICATION			CONTENANCE				CLASSES.	REVENU				FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de la mutation.		NOMBRES d'ouvriers imposables. Portes cochères, charnières et de magasins. Portes et fenêtres ordinaires.
		DES TRIAGES OU LIEUX-DITS et des noms particuliers des parcelles.	du numéro du plan.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		TOTAL.	par parcelle.		TOTAL.		tiré de	porté à	entrée	sortie.			
					hect.	ares cent				hect.	ares cent					fr.	c.	
1		La Malpodrière	4	Maison			8 90				156 00	160 00	295		1866	4	40	
2		La Malpodrière	4	sol bâtis cours			8 90		1		1 00	320 00	9		9			
3		Rue de Neuillac (la matye)	542	Maisons			26 55				2 93	314 92	128	Demat. Partiel	1866	1868	4 22	
4		"	542	sol Bâtis cours			8 00		1		4 80	457		1868				
5		Le jardin de la matye	544	Jardins			11 30		3		22 50	340 00	1553		1897			
6		Rue de Neuillac (la matye)	542	Maisons			"		"		130 00	27 00	418	418	1868	1871		
7		"	542	sol Bâtis Cours			7 33		1		4 80	27 44	9	1553	9	1897		
8		La Malpodrière	4	Maisons			"				116 00	24 92	991	1010	3	1869	X 72	
9		"	4	sol Bâtis Cours			8 20		1		4 92	0 12	991	1010	6			
10		Rue de Neuillac	542	Maisons			2 67				3 13	4 12	1010	601 B	1871	1882	2 34	
11		Petite rue du Couvent	543	sol et cours			7 4		1		4 4	27	174		1883			
12		petite rue du Couvent	983	sol			13		1		28	12	V.P.					
13		Jardin de la matye	541 p	Jardin			1 80		3		3 60	5	1553		1903			
14												0						

3 P 2521

Concernant la parcelle 542, plusieurs informations sont à souligner :

- **ligne 3** : la colonne « tiré de » renvoie systématiquement au folio du propriétaire précédent (ici 128). Par ailleurs, une démolition partielle intervient en 1868 (colonne « porté à »). La ligne est alors barrée.
- **ligne 6** : la parcelle est réinscrite avec un revenu imposable amoindri par la destruction. Elle ne possède plus que 10 fenêtres et 1 porte. Celle-ci ressort en 1871 mais est portée au même folio.

- **ligne 10** : on retrouve la maison un peu plus loin avec comme indication « augmentation de construction ». Le bien s'est donc agrandi et possède désormais 31 fenêtres et 2 portes. Une dernière date de sortie est enfin indiquée : 1882 avec un renvoi au numéro **601 B**.

Le chiffre 601 ne désigne plus alors un folio mais une case et la lettre B indique qu'il s'agit du bâti. Cela reflète un changement qui s'opère en 1882. Le bâti est séparé du non bâti dans des matrices à part. Il faut donc consulter la matrice des propriétés bâties.

④ Consultation de la matrice des propriétés bâties (1882-1911)

LIGNES.	INDICATION				CLASSE.	REVENU				CASES DE LA MATRICE d'où sont tirées et où sont portées les propriétés acquises ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION.		NOMBRE D'OUVERTURES imposables.		
	de la SECTION	du NUMÉRO du plan.	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.		par PROPRIÉTÉ.	TOTAL.	TIRÉ de	PORTÉ à	Entrée.	Sortie.	Autre CATÉGORIE.				
												fr.	c.	fr.	c.	
																(CASE 601)
	M.															
	1896 M.															
	1903 M.															
	M.															
	M.															
1	I 542	Rue de Heuillac	Maison		937/10 313	313	418 108	278	1882	1897	2	31				
2	I 543	Rue du Couvent	Maison		23 150	556	117	1883	1884							
3	I 543	petite rue du Couvent	maison		150	313	C.16		1887		1	11				
4	I 542	rue de Heuillac	atelier		150 44	453	C.16	278	1841	1897		10				
5	I 544	Rue du Couvent	Atelier			190			1905			6				
6						1612/60										
7						325										
8						44										
9						600										

3 P 2526

A la case 601, vous retrouvez Pierre SAVARY et la maison I 542. On constate par ailleurs qu'en 1891, ce propriétaire fait construire un atelier sur cette même parcelle (**ligne 4**) indiqué par la mention C.N (construction nouvelle) dans la colonne « tiré de ».

Vous avez également, dans l'en-tête de la case, la liste des propriétaires successifs des parcelles listées. Joseph SERVEL prend ainsi la suite de Monsieur SAVARY en 1896. Un an plus tard, SERVEL se sépare de la maison et de l'atelier au profit du propriétaire occupant la case 878.

Rendez-vous à la case 878.

LIGNES.	INDICATION				CLASSE.	REVENU		CASES DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les propriétés acquises ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION.		NOMBRE D'OUVERTURES Imposables.	
	de la SECTION	du NUMÉRO du plan.	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.		par PROPRIÉTÉ.	TOTAL.	TIRÉ de	PORTÉ à	Entrée.	Sortie.	Autre CATÉGORIE.	
												fr.	c.
1	7	312	Rue de Neulliac	maison		937	52	1075	60	601	1897		2 31
2		312	"	atelier		150		1087	60	00	id		10
3	7	345	Rue du Gouvern	Maison				1162	50	696	1904		1 a 4

3 P 2526

Monsieur LAUNAY Mathurin époux SIMON devient donc propriétaire en 1897 suivi de Joseph Marie LAUNAY époux KERVINIO en 1910. Aucune date de sortie n'est indiquée pour les biens concernés. Aucune ligne n'est barrée. Vous n'êtes pas bloqué pour autant dans votre historique. Cela signifie seulement que le dernier propriétaire possède toujours la maison dans la matrice suivante postérieure à 1911.

5 Consultation de la matrice des propriétés bâties des années suivantes (1911-1970)

Lévesque	Marie Amélie	370
Loudrin	Marcelle Félicie	371
Laurent	Louis Armand	372
Lévesque	Marie Marie	373
Launay	Joseph Marie	374
Lebat	Marie Ange	375
Lebat	Marie Ange Béatrice	376
Lebat	Louis	378

3 P 2527

Ces registres, également appelés « **matrices noires** » du fait de leur reliure en toile noire, fonctionnent de la même manière que les précédentes. Vous consultez tout d'abord la table alphabétique en début du premier volume :

L'hypothèse de départ est confirmée puisque vous trouvez le nom de Joseph Marie LAUNAY ayant la case 374.

Il ne vous reste plus qu'à consulter cette case qui se trouve, dans le cas présent, dans le même registre.

Case 324

Case de l'ancienne matrice : 324

Pour M. *Samaul Joseph Marie Jean Servinie maître d'hôtel rue de Neuillac*
 1921 M. *Léauté Pierre Marie hôtelier rue de Neuillac 22 rue du département Petass à Herimeaux*
 1965 M. *Léauté Pierre avec ^{époux Pergo} Perzo et consorts à Herimeaux Avenue Parmentier*
 19 M.
 19 M.
 19 M.

1911	1763	R.B.	R.B.	1	J	542	Rue de Neuillac	maison	999	1157	0				3	31	
1911	do	R.B.	do	2	J	542	Rue de Neuillac	do	262	437	0					10	
1911	1928	R.B.	Record n° 374	3	J	542	Rue du Couvent	do	60	80						10	
1928	1943	374 AC	R.B.	4	J	542	Rue de Couvent	Remise		305							
1937		361		5	J	27	Herimeaux	maison		127	50						
do		do		6	J	32		épave public		87	50						
1938		351		7	F	26		maison		12	10						
		351		8	F	29		maison		32	50						
		351		9	F	30		épave public		84	50						
1963	1962	CA	suppression	10	F	11	Rue de Band	écarton	300	510							
										TOTAL	1260	00	7080	00	9630		
										TOTAL		220		1030			
										TOTAL		4780		12370			
										TOTAL		2772	50	12380			
										TOTAL		5895		11275			
										TOTAL			3950				
										TOTAL			4010		10	00	

840
 8820
 2350
 1200
 2350
 3950

continue
 con. 323 ligne 4
 3022.50
 922.90
 3595.00
 9820
 8630
 2740
 12370

No: 2005. — Oberthur, impr.

3 P 2527

En 1921, les bâtiments situés rue de Neuillac passe dans la propriété du couple LÉAUTÉ-PERGO Pierre Marie, hôtelier.

Vous observez une date de sortie pour la parcelle I 542 en 1943 avec la mention « porté à » : R.B. cette mention indique une révision du bâti c'est-à-dire une réévaluation de la valeur servant à l'imposition. Cela ne signifie pas que la parcelle est sortie de la propriété de Monsieur LÉAUTÉ mais qu'elle est réinscrite avec un revenu net imposable révisé. La ligne est donc barrée. Cependant, la case est intégralement remplie et une mention marginale fait état d'une suite à la ligne 4 de la case 373. Vous consultez donc la case précédente :

Suite Case 324

19 M.	19 M.	19 M.														
1911	111	R.B.	814	1	E	430	St Ollivard	maison	90							
1911		R.B.	971	2	E	430	St Ollivard	do	10							10
1911		R.B.	966	3	E	464	St Michel	do	40							10
1963	1963	631	3	4	J	542	Rue de la fontaine n°11	maison	127	500						
is		631	R.B.	5	J	542	Rue de la fontaine n°9	maison	185							
is		631	do	6	J	542	do	maison	312	50						
1963	1963	R.B.	3	7	F	146	do	major		400						
	1963		2415	8	F	542	Rue N° Petass 22	major, magasin		730						
	1963			9	F	542	Herimeaux	maison		300						
				10	F	29-30-32	do	major		300		X	10	20		

3 P 2527

Vous retrouvez la parcelle I 542 qui a été rattachée fiscalement avec la 545 sur laquelle se trouve une remise construite vers 1928 comme vous l'indique la case 374.

Une nouvelle date de sortie, 1962 vous invite à consulter la case 2415 : la maison et le magasin entre dans la propriété de Monsieur LÉAUTÉ Pierre époux MANDART, commerçant, et ces biens le restent sans doute après 1970, date de la clôture de cette matrice puisque vous n'avez aucun renvoi vers une autre case.

Case 2415

Pour M. Léauté Pierre époux Mandart, commerçant, ⁵⁸ 22, rue du Général de Gaulle Case de l'ancienne matrice : _____

19 . M. _____

19 . M. _____

19 . M. _____

19 . M. _____

19 . M. _____

1952	544	1	I 542 / 545	Rue du g ^l de Gaulle 22	maison	7320	X			
1962	en 1962	2	G 22-27	Tantourg de Verdun	magasin	2000	X	W	27	sup. f.
		3								
		4								
		5								
		6								
		7								
		8								
		9								
		10								
TOTAL						7320	/			
TOTAL						9320	/			
TOTAL										
TOTAL										
TOTAL										
TOTAL										

3 P 2530

La recherche peut se poursuivre à l'aide du cadastre rénové. Les propriétés bâties et non bâties sont par la suite à nouveau réunies dans un seul registre :

- consultation des plans rénovés : 1035 W et 1420 W ;
- consultation des états de sections sur liste (fiches parcellaires) : 1541 W et 1874 W ;
- consultation des matrices grises qui concernent les années 1970-1974 pour Pontivy (ces dates peuvent varier de 1930 à 1974 selon l'époque de la rénovation du cadastre) : 1087 W ;
- consultation des matrices mécanisées de 1974 à 1979 : 898 W ;
- consultation des matrices cadastrales miniaturisées sur microfiches de 1980 à 1988 puis 1992 à 1996 : 1300 W et 1415 W.